

Légation de Suisse  
en  
France.

Paris, le 18 janvier 1882

Monsieur le Président,

Messieurs les Conseillers fédéraux,

Nous vous confirmons notre télégramme chiffré de ce jour, portant :

"Lutte opiniâtre dans conférence officielle ce matin; conclusion : Prouvier a déclaré qu'il subirait le droit de quatre francs sur les vins, pour lequel il ne voulait pas rompre les négociations, mais qu'il lui était impossible de consentir à aucune concession nouvelle sur les articles encore pendantes à l'entrée en France. Raport détaillé sur l'état actuel des négociations fait ce soir."

Ce télégramme résume exactement la situation résultant de la séance de ce matin. Nous pourrons être brefs sur les détails de la séance, et nous borner à constater que nous avons été des plus pressants pour obtenir ce droit de quatre francs. Nous n'avons pas manqué, à côté de tous les arguments d'ordre général qui ont été naturellement présentés par nous, de faire ressortir et de déclarer catégoriquement



que la concession extrême à laquelle  
nous pourrions consentir sur les vins,  
avait pour contre-partie l'ensemble  
de nos autres demandes à l'entrée  
en France et à l'entrée en Suisse.

L'impression que nous avons  
emportée de la séance, c'est <sup>que</sup> sans pouvoir  
rien vous garantir, il n'est peut-être  
pas impossible, par un effort vigoureux  
et opiniâtre, d'enlever encore de haute  
lutte une réduction plus ou moins ap-  
préciable sur les broderies, mais c'est  
à peu près tout ce que nous pourrons  
vous faire entrevoir en ce qui concerne  
les tarifs.

Nous savons aussi, par diverses  
communications qui nous arrivent de  
Suisse, que l'opinion y est très vivement  
surexcitée dans des sens contraires. Nous  
avons entre autres sous les yeux une  
lettre du fils Rieter, se plaignant de  
ce que les experts suisses (la grande  
commission) ne savent pas ce qui se  
passe à Paris, et annonçant que la  
"Zolltarifcommission" se réunit demain  
jeudi pour prendre connaissance de

l'état des négociations. Un télégramme de Gais (Appenzell), nous signifie qu'on préfère à point de traité à un mauvais traité." (Il s'agit sans doute ici de la question des rideaux, sur lesquels nous avons maintenu très fermement les demandes suisses.) Nous passons sous silence d'autres manifestations que sans doute vous connaissez mieux que nous.

Dans cette situation, nous devons nous en remettre au Conseil fédéral, mieux placé que nous pour apprécier l'état de l'opinion publique en Suisse, de nous tracer exactement notre ligne de conduite.

À nos yeux, la question se pose et va se poser toujours plus impérativement entre les satisfactions nécessaires pour nos besoins financiers, auxquelles viennent s'ajouter les réclamations des partisans d'un tarif autonome, et, d'autre part, les exigences de nos industries d'exportation.

Nous le répétons, c'est au Conseil fédéral à faire maintenant pencher la balance du côté qui doit l'emporter. Le tableau ci-joint, qui indique l'état actuel des négociations, vous permettra

de prononcer en parfaite connaissance de cause.

Un autre élément important de la question nous paraît être l'attitude des Anglais. Si les deux pays rompaient ensemble, la situation serait évidemment pour nous tout autre que si nous étions seuls à ne pas nous entendre avec la France. Or, d'après nos informations, non seulement les négociations avec l'Angleterre continuent, mais M. Bourier nous a déclaré que les concessions faites aux Anglais sur les cotons nous seraient accordées également, et que l'ensemble des tarifs conventionnels de la France serait beaucoup plus liberal qu'on ne pourrait s'y attendre. Cet état de choses doit être pris en considération.

Nous devons aussi constater, pour ce qui nous concerne, que la mission que nous avons à remplir d'après vos instructions est exceptionnellement difficile. D'abord, par le nombre considérable des questions. Si nous

... avons séduit notablement ~~le~~ nombre),  
 (au début de plus de deux cento), il n'en reste  
 pas moins debout une quantité assez grande,  
 et ce ne sont pas bruyantes ardues. Ensuite,  
 parce que vos instructions très précises  
 s'éloignent généralement des demandes  
 françaises, auxquelles nous n'opposons  
 guère que des non possumus. « En échange  
 » des concessions que vous nous demandez à  
 » l'entrée en France, disent régulièrement les  
 » Français, vous nous offrez des relâchements  
 » de droits ou des demandes de liberté à l'entrée  
 » en Suisse; pour les autres questions, vous  
 » ne nous concédez rien. »

Nous savons tout ce que cet argu-  
 ment a de spécieux; nous le réfutons avec  
 énergie chaque fois qu'il se présente, mais  
 on nous l'oppose quand même.

Si nous insistons sur les difficultés  
 exceptionnelles de ces négociations, c'est pour  
 vous convaincre qu'en dépit d'un travail  
 opiniâtre, nous ne pouvons marcher plus  
 vite. D'ailleurs, les instructions prennent  
 du temps à venir de Berne ici. Celles  
 sur la rédaction du traité que nous avons  
 demandées vendredi, arriveront demain  
 jeudi. Le temps matériel manque à

Berne comme ici pour traiter tout de questions importantes à la fois. Nous prions seulement qu'on veuille bien nous en tenir compte à notre décharge.

Et à ce propos, nous devons vous prier d'examiner la question de savoir jusqu'à quand le séjour de M. Dufz doit se prolonger ici. L'arrivée de l'Assemblée fédérale à Berne lundi prochain rend la question pressante. Il était avec tant de points en suspens, en présence de vos instructions nouvelles, et de celles qui vont arriver demain et qui nous sont annoncées comme renfermant des divergences avec nos propositions, il ne faut pas songer à terminer les négociations, si on conclut un traité, avant le milieu ou même la fin de la semaine prochaine. Et encore sera-t-il nécessaire de régler les questions par dépêches télégraphiques.

Nous avons cru devoir vous faire cet exposé pour que vous nous rendiez un compte exact de la situation

comme nous l'envisageons ici; sans aucun pessimisme, dont nous cherchons à nous défendre, mais aussi avec le sentiment de notre lourde responsabilité.

En résumé, nous vous prions de bien vouloir examiner à bref délai les questions suivantes et nous faire part de vos instructions par télégramme chiffré:

1<sup>o</sup> Quelle attitude devons-nous prendre en présence de la déclaration de M. Rourier?

2<sup>o</sup> M. Ardzy doit-il retourner à Berne? (Dans la pensée de M. Ardzy, ce retour ne peut être que définitif).

Agéez, Monsieur le Président et Messieurs, les assurances de notre considération très distinguée

20. Januar 1882

no 334